

Le HUB

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Un chevalier blanc pour l'investissement vert

Le CFA Institute, avec la participation de Natixis Investment Managers, lance des normes mondiales pour rendre l'investissement ESG plus transparent

Malgré les tentatives de réglementation menées dans le monde entier pour éclairer les investisseurs, la confusion règne toujours au sujet des fonds ESG. Dans certains cas, la réglementation a même créé davantage de confusion.

Ce manque de clarté permanent renforce les craintes des investisseurs quant à l'écoblanchiment. **Pour Nathalie Wallace, responsable mondiale de l'investissement durable chez Natixis Investment Managers :** « *Les régulateurs ont essayé d'imposer des normes, mais jusqu'à présent, celles-ci ont été trop prescriptives et cela n'a pas été très utile aux investisseurs.* »

Cette clarté pourrait être apportée par les nouvelles normes ESG mondiales, lancées par le CFA Institute avec le soutien de professionnels du secteur de l'investissement tels que Nathalie Wallace. Ces normes peuvent être appliquées à n'importe quelle classe d'actifs sur n'importe quel marché, et permettent ainsi aux investisseurs d'obtenir des informations transparentes sur les fonds.

« *Nous pensons qu'elles pourraient changer la donne* », déclare Nathalie Wallace, membre du comité technique qui a conçu ces normes. « *Elles sont susceptibles de devenir aussi importantes que les normes GIPS®, qui sont maintenant utilisées avec succès dans le monde entier pour améliorer la confiance et la transparence.* »

Un objectif d'information et non de classification

De nombreux investisseurs sont conscients des risques ESG et recherchent des informations qui les aident à gérer ces risques. Par ailleurs, les investisseurs souhaitent de plus en plus que leurs investissements reflètent leurs valeurs.

Il est toutefois difficile pour les investisseurs de comprendre, d'évaluer et de comparer les différentes approches ESG utilisées dans les produits d'investissement, car les informations ESG sont souvent incomplètes, peu uniformes, peu claires ou difficilement accessibles. « *On constate un manque de clarté sur les produits dans leur ensemble* », déclare **Chris Fidler, responsable de l'équipe chargée des normes mondiales au CFA Institute.**

Cela va de la manière dont les considérations ESG sont mises en œuvre à la terminologie utilisée pour les décrire, en passant par le rôle du dialogue et de la gérance, le vote par procuration et les preuves requises pour étayer les affirmations relatives aux considérations ESG.

Le caractère lacunaire des informations ESG en l'état actuel des choses est à l'origine de soupçons d'écoblanchiment, selon lesquelles les supports marketing induisent intentionnellement ou par inadvertance les investisseurs en erreur quant aux approches ESG utilisées.



Nathalie Wallace
Responsable mondiale de l'investissement durable
Natixis Investment Managers



Chris Fidler
Senior Director, Global Industry Standards
CFA Institute

Points clés :

- Jusqu'à présent, les gouvernements et les entités publiques ont été les instigateurs de la réglementation et de la gouvernance des pratiques ESG. C'est maintenant au secteur de la finance de s'emparer de cette mission et d'apporter une réelle valeur ajoutée aux investisseurs.
- Les Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement (Global ESG Disclosure Standards for Investment Products), récemment lancées par le CFA Institute avec la participation de Natixis Investment Managers, visent à standardiser les informations communiquées par les gérants d'actifs sur leurs produits.
- Au fur et à mesure de leur adoption par les sociétés de gestion, ces nouvelles normes apporteront une solution initiée par l'industrie à un problème qui préoccupe les investisseurs depuis trop longtemps.

Prenons, par exemple, la terminologie relative à l'investissement à impact. Comme l'explique Chris Fidler, « *l'impact est un terme très en vogue. Mais votre produit a-t-il réellement un impact ? Ou bien ce terme est-il utilisé parce qu'il semble traduire une certaine passion ?* »

Pour Chris Fidler, ce terme est souvent utilisé abusivement et devrait être réservé aux stratégies qui utilisent véritablement une philosophie et des outils destinés à faire une différence tangible dans le monde réel. « *Ce que nous recherchons à travers ces normes, c'est de nous éloigner du marketing et de revenir à des termes simples* », ajoute Chris Fidler. Cela peut signifier plus de mots et une tournure de phrase moins accrocheuse, mais une stratégie plus claire pour les investisseurs.

Les régulateurs ont tenté de lutter contre l'écoblanchiment, mais la réglementation n'a pas toujours été d'un grand secours pour aider les investisseurs à faire des choix éclairés. Dans le cas du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union Européenne, les règles édictées ont donné lieu à une course pour obtenir des classements ESG élevés, plutôt que d'expliquer les stratégies aux investisseurs ou d'améliorer les initiatives ESG.

Des normes applicables à toutes les classes d'actifs et à tous les marchés

Les normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement, lancées en novembre 2021, visent à combler le vide laissé par les régulateurs. « *Il s'agit de la première norme mondiale sur la manière dont les gérants d'actifs communiquent sur la dimension ESG de leurs produits* », explique Chris Fidler.

Ces normes évitent la prescription, et font peser sur les sociétés de gestion la responsabilité d'expliquer pleinement et honnêtement leurs efforts en matière d'ESG aux investisseurs.

Pour favoriser l'adoption de ces normes par l'ensemble du secteur de la gestion d'actifs, celles-ci ont été conçues pour être appliquées à n'importe quel véhicule, n'importe quelle classe d'actifs, n'importe quelle stratégie ESG et sur n'importe quel marché dans le monde.

« *Soyons très clairs sur ce qui est standardisé ici* », explique Chris Fidler. « *Ce ne sont pas les produits eux-mêmes ; les normes ne restreignent en aucun cas les types de produits que les gérants peuvent proposer.* » Ces normes visent plutôt à standardiser les informations communiquées par les gérants sur leurs produits. « *Chacun a ses propres processus, valeurs et acronymes* », souligne Chris Fidler. « *Ce que nous souhaitons, c'est que, quoi que vous fassiez et quelle que soit la manière dont vous le faites, vous le fassiez savoir clairement.* »

Travailler avec la réglementation, pas contre elle

Ces normes sont conçues pour fonctionner en tandem avec les réglementations nationales et régionales existantes régissant les produits ESG. Cela permet une mise en œuvre des normes sans friction et relativement simple.

Pour Chris Fidler, « *ces normes sont complémentaires à la réglementation. Mais nous nous distinguons de la réglementation car notre seul objectif est de créer des conditions de concurrence équitables et transparentes.* » Cette approche contraste avec les objectifs de

certaines législations ou réglementations, qui peuvent avoir un aspect politique. La réglementation SFDR, par exemple, est conçue pour améliorer la transparence, mais il a aussi l'ambition politique de contribuer à la transition de l'Europe vers une économie plus durable.

« *Notre objectif, en tant qu'organisme proposant des normes dans le secteur de l'investissement, est d'aider les investisseurs à comprendre comment un produit est constitué* », ajoute Chris Fidler. « *Nous aidons à développer les meilleures pratiques d'un point de vue purement éthique en restant centré sur l'investisseur.* »

Ces normes peuvent contribuer à soutenir l'élaboration de réglementations locales et à identifier les domaines faisant l'objet de peu de recherches en matière de protection des investisseurs. Qui plus est, lorsque les régulateurs définissent des règles de divulgation ESG, le CFA Institute peut apporter sa contribution à l'élaboration de ces règles, notamment en établissant des principes alignés sur les normes.

Aussi importantes que les normes GIPS ?

À l'instar des normes GIPS, lancées par le CFA Institute en 1999 et qui constituent désormais une norme mondiale en matière de rapports de performance, les Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement reposent sur le volontariat.

Les informations divulguées peuvent être examinées par des vérificateurs tiers, mais, pour s'assurer que les petites sociétés de gestion et les sociétés de gestion de certains marchés émergents ne soient pas désavantagées, un examen externe n'est pas obligatoire.

CHAMP D'APPLICATION DES NORMES

Les sociétés de gestion ont la possibilité d'appliquer les normes produit par produit.

TOUT TYPE DE VÉHICULE	TOUTE CLASSE D'ACTIFS	TOUTE STRATÉGIE ESG/ISR	TOUT MARCHÉ
<ul style="list-style-type: none"> Fonds ouverts, y compris les ETF Stratégies de gestion Partenariats Contrats 	<ul style="list-style-type: none"> Actions, obligations, immobilier, matières premières, infrastructures, produits dérivés... Marchés cotés et non cotés Multi-classe d'actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des critères ESG Filtres Impact Thématique Best-in-Class Actionnariat actif Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Indépendantes des objectifs politiques (comme l'orientation du capital vers des activités durables) Indépendantes des cadres juridiques et réglementaires Compatibles avec les règles de dénomination et de labels

Source : CFA Institute

PERSPECTIVES DE MARCHÉ

DOCUMENT À DESTINATION DES CLIENTS PROFESSIONNELS AU SENS DE LA MIF

« Les normes volontaires peuvent être aussi puissantes, sinon plus, que les réglementations en tant que catalyseurs du changement », estime Nathalie Wallace. « Les normes ESG peuvent également être vues comme offrant une manière plus documentée d'entamer une conversation avec les investisseurs », dit-elle.

Natixis Investment Managers utilise ces normes pour atteindre ses objectifs stratégiques en matière d'investissement durable au sein de sa structure multi-affiliée. « Natixis Investment Managers a pour objectif d'être le leader européen de l'investissement durable d'ici à 2024 et les normes nous aideront à atteindre cet objectif », explique Nathalie Wallace.

Ces normes contribuent à minimiser le risque d'écoblanchiment en présentant clairement les objectifs ESG des produits aux clients, mais aussi aux commerciaux, au contrôle interne et aux fonctions support.

Ces normes contribueront à orienter la recherche de Natixis IM, à développer sa gamme de solutions durables et à accompagner ses clients dans leur démarche ESG.

Une initiative récente a consisté à créer un groupe de gouvernance des données, qui évalue les besoins en matière de données ESG pour les produits Natixis. Natixis IM a également organisé des campagnes de consultation des commerciaux au niveau mondial afin de comprendre les tendances du marché et les besoins des investisseurs, et a proposé une formation sur la transition climatique à tous ses employés.

« Ces initiatives permettront à Natixis IM de mettre à jour les classifications ESG dans l'ensemble de sociétés de gestion affiliées et d'unifier notre message autour de nos produits ESG », ajoute Nathalie Wallace.

Le secteur de l'investissement s'engage

Ces dernières années, les gouvernements et les entités publiques ont été les instigateurs de la réglementation et de la gouvernance des pratiques ESG. Ils ont lancé le mouvement. C'est maintenant au secteur de la finance de s'emparer de cette mission et d'apporter une réelle valeur ajoutée aux investisseurs.

« Nous pensons qu'il est grand temps de prendre au sérieux la transparence ESG vis-à-vis des investisseurs », déclare Nathalie Wallace. « Au fur et à mesure de leur adoption par les sociétés de gestion, ces nouvelles normes apporteront une solution initiée par l'industrie à un problème qui préoccupe les investisseurs depuis trop longtemps. »

Publié en janvier 2023

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers

RCS Paris 453 952 681
Capital : 178 251 690 €
43 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
www.im.natixis.com

CFA Institute

915 East High Street
Charlottesville, Virginia VA 22902
United States of America
www.cfainstitute.org